



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38  
sudceidf@orange.fr  
www.sudbpce.com



SUD BPCE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

## Infos CE 14 mars 2017

- ➔ Orientations stratégiques du Groupe BPCE : incidences sur la CEIDF
- ➔ Gestion de la clientèle GP : vers des spécialistes généralistes ?
- ➔ Mobilités professionnelles BDD : la valse continuelle
- ➔ Fermetures temporaires d'agence : à quand les ouvertures temporaires ?

### ➔ Orientations stratégiques du Groupe BPCE : incidences sur la CEIDF

M. Pérol le 21 février dernier annonçait la fermeture de plus de 400 agences et la suppression de plus 4 000 emplois dans le Groupe BPCE. Les élus du Comité d'entreprise ont demandé et obtenu la tenue d'une réunion extraordinaire afin d'être éclairés sur l'impact éventuel pour la CEIDF, d'autant que des chiffres de fermetures sont déjà avancés par le réseau.

Peine perdue ce 14 mars en tout cas. Alors que certains directoires de Caisses régionales jouent la transparence en présentant des plans de fermetures d'agence et de suppressions d'emploi ou au contraire en affirmant que leur Caisse ne serait pas touchée, la CEIDF se distingue.

Pour François de Laportalière, il n'est pas question de revoir un plan stratégique s'achève fin 2017. Dont acte. Mais le réseau au cours d'une réunion DR/DSC, suite aux questions pressantes de l'assistance aurait émis une «simple hypothèse» : si l'on faisait une règle de 3 en fonction de notre poids dans le Groupe, voilà le nombre de fermetures qu'on obtiendrait : 25.

Face aux élus du CE, usant à l'envi de la langue de bois, le membre du directoire précise que les annonces de F. Pérol nous concernent forcément, mais qu'il est trop tôt pour dire qu'elles nous engagent.

Le directoire Francilien en pleine réflexion penserait que notre situation n'est pas celle d'autres Caisses avec une population en déclin. Les Caisses sont autonomes dans leurs choix tant qu'elles sont en capacité de dégager des résultats. On connaît la chanson entonnée lors de la présentation d'Ambition 2017 : si vous travaillez bien, alors peut-être. Est-elle encore valable alors que tous ensemble nous avons relevé les défis commerciaux ?

Pour **Sud**, l'annonce de M. Pérol pourrait s'apparenter à un coup de force. En effet, elle tombe alors que sans

annonce tonitruante, BPCE a supprimé 21 000 emplois et fermé 600 agences depuis l'arrivée de ce monsieur à sa tête. Quel est alors l'intérêt de cette annonce du 21 février ? Montrer, alors qu'il est inquiet pour prise illégale d'intérêts, que c'est lui le chef ? Veut-il peser encore plus sur les directoires locaux en bousculant certains plans stratégiques ? En tout état de cause, nous pensons que jouer l'opacité dans un contexte où le réseau est au bord de l'asphyxie serait une véritable erreur du directoire parisien.

Les grandes lignes du nouveau plan stratégique devraient être présentées aux élus du CE avant l'été comme sans doute à l'ensemble des salariés lors de nouvelles conventions.

### ➔ Projet de réorganisation du dispositif de gestion de la clientèle gestion privée

L'innovation principale consiste à instaurer la relation unique du client avec le gestionnaire de patrimoine. Pour ce faire, les portefeuilles seront «allégés» avec une cible moyenne qui passe de 250 à 220 foyers. Parallèlement, la filière GP sera renforcée de 12 postes.

Autre innovation les clients Pro - GP seront gérés par des conseillers et chargés d'affaires Pro-asso déjà surchargés.

Si nous saluons le renforcement en effectif de la filière GP, nous déplorons le turn-over important (7% selon la direction en 2016) et doutons que le projet présenté soit de nature à y mettre fin.

Le chargé d'affaires GP va effectivement devoir gérer l'intégralité de la relation c'est-à-dire le MAD, RPM, les contrôles, les prêts immobiliers et consommations, la bancarisation (commande de cartes, oppositions, relance des codes...), l'IARD, le back office, et bien sûr participer aux différentes festivités : shows, temps forts et autres actions coup de poing organisés sur tous ces items.

.../...

La direction de la GP estime que la gestion des MAD, RPM et contrôles ne représente que 2 H d'activité hebdomadaire, les autres tâches s'inscrivant dans l'activité commerciale. Les élus **Sud** émettent de sérieuses réserves sur la possibilité pour les GP de faire face à l'augmentation de la charge de travail induite par l'activité Banque au quotidien, quand bien même la taille des portefeuilles se voit allégée. Par ailleurs, les chargés d'affaires GP devront répondre à toute sollicitation des Pros en apportant une expertise pour les opérations patrimoniales de leurs clients.

Ce projet soulève de nombreuses questions : pourquoi une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre alors qu'il eût été plus logique pour la part variable de débiter début 2018 ? Quelle sera l'influence des DSC sur l'activité des GP ? L'absence de bureaux disponibles dans les agences, la formation qui nous paraît insuffisante sachant que seule un tiers de la filière maîtrise les nouvelles compétences, quid si un client souhaite continuer à être suivi par le SARCP ?

La direction GP se veut rassurante. La mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre correspond à un galop d'essai permettant d'être pleinement opérationnel début 2018, on a vu l'expérience de la Réorg. BDD en 2014. Le projet sera l'opportunité d'optimiser l'organisation des agences pour que le GP puisse recevoir ses clients, le nombre de rendez-vous quotidiens des CAGP leur permet de gérer le back-office commercial. On ne perdra pas un client qui veut continuer à être reçu par le SARCP. Les résultats commerciaux compteront pour l'agence. Les rendez-vous en duo resteront possibles dans un souci de montée en compétences des SARCP. Depuis longtemps les chargés d'affaires GP maîtrisent les crédits immobiliers et consommation.

Loin d'être convaincus par le « faites-nous confiance, tout va bien se passer », **Sud** souhaite que le CHSCT mène une expertise afin d'évaluer la charge de travail induite par ce projet. Ce que ne conteste pas le DRHS.

## ➔ Mobilités professionnelles BDD

Une partie de la raison d'être de la réorganisation 2014 résidait dans la stabilité des effectifs commerciaux. Deux ans après sa mise en œuvre qu'en est-il ?

Et dire, qu'on nous promettait une stabilité des équipes pour satisfaire une clientèle lassée de voir passer les conseillers. Résultat des courses, 20 % du réseau a subi une mobilité entre octobre 2014 (après les grands mouvements pré réorganisation) et décembre 2016.

679 mobilités sur la période :  
-389 mobilités sans promotion  
-290 mobilités avec promotion

Parmi ceux-là, 66 collègues privilégiés ont subi plusieurs mobilités sans changement d'emploi sur cette période. Côté satisfaction des collègues et des clients, il reste du chemin à parcourir. Mais qui s'en soucie encore ?

## ➔ Fermetures temporaires d'agences

Le directoire a prosaïquement décrété une rationalisation des coûts se traduisant par le non remplacement systématique des congés maternités et un recours plus faible aux CDD en périodes de congés scolaires.

Après un galop d'essai à l'été 2014, on a depuis subrepticement glissé vers des fermetures à Noël. Les élus **Sud** ont souhaité connaître le planning de 2017. 16 agences ont fermé en février : un « petit sujet » qui aurait réclamé l'information préalable du CE. La réponse à la question portant sur l'année 2017 viendra d'un militant du CRC qui nous apprendra - devant à une DRH médusée prétendant que rien n'était arrêté - qu'il y aurait des fermetures à chaque vacances scolaires à commencer par 22 agences à Pâques. durée minimum de fermeture fixée à deux semaines.

Fermer des agences plutôt que de recruter : un choix plus que contestable quand on prétend œuvrer pour une meilleure satisfaction clients.

N° 9/2017

Paris, le 23 mars 2017/ Les élus CE Sud- Solidaires

François Baron, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaulles, Jean-Philippe De Sousa, Michèle Di Cicco, Catherine Jousset, Bettina Larry, Manuelle Marchand, Françoise Quelen, Frédéric Roy

← **J'ADHÈRE** AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE  
à retourner à la permanence SUD par courrier interne, 64-68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

NOM : .....  
PRENOM : .....  
DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....  
ADRESSE PERSONNELLE : .....  
CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....  
PORTABLE PERSONNEL : 0.../...../...../.....  
EMAIL PERSONNEL : .....  
AFFECTATION : .....  
FONCTION : .....  
CLASSIFICATION : .....

SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) : ..... €

La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40% du salaire net.

Elle peut donner droit à un crédit d'impôt de 66 % des cotisations annuelles versées ; les dispositions législatives peuvent évoluer.

«Je m'engage à payer ma cotisation»

LE ...../...../..... A .....

SIGNATURE :

